

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Bureau du Conseil d'administration
Séance du 30 janvier 2015

Délibération n°2015 - 02 / BUR

Communication sur la marque collective des parcs nationaux

Le Bureau du Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Dans le cadre de la délégation donnée par le CA lors de sa séance du 26 novembre dernier,

- restant en attente de transmission de l'arbitrage de Mme la Ministre sur le nouveau logo de la marque collective des parcs nationaux, s'en remet au prochain CA pour cette décision. Le bloc marque comprendra le logo de la marque « Esprit parc national », ainsi que la signature associée qui sera « Inspiré par la nature ».

- valide le plan de communication pour le déploiement et le lancement de la marque en 2015, pour un montant global estimé à quatre vingt mille euros TTC répartis environ aux deux-tiers en pilotage du programme et conception d'outils de communication pour la promotion de la marque et des produits marqués dans les parcs nationaux, et pour un tiers en actions avec les médias locaux (presse écrite, radio) des territoires des parcs. Le principe retenu est celui d'un cofinancement entre les dix parcs et PNF, à hauteur de 5 K€ par parc, PNF apportant 30 K€.

Fait à Montpellier, le 30 janvier 2015

Le président
du Bureau,

Ferdy LOUISY

Le directeur
de Parcs nationaux de France,

Michel SOMMIER